



«Construire un projet de vie, individualisé et adapté à l'histoire et aux potentialités d'un enfant est avant tout un élan du coeur, un élan d'engagement plutôt qu'un élan de générosité.

L'un n'empêche pas l'autre, d'ailleurs, mais le premier est indispensable par rapport au deuxième.

L'enfant attendu est toujours l'enfant idéalisé, l'enfant du rêve.

Cependant, la difficulté du rêve, dans ce cas est réelle.

En effet, il s'agit de superposer deux images : l'une est visible, celle du projet parental, l'autre l'est beaucoup moins, celle de l'histoire de l'enfant.

Dans le projet d'adoption, il va falloir concevoir en même temps l'accueil d'un enfant déjà là et définir la place réservée à son histoire.»

Jacques Serin

Revue «Accueil», février 1996

NOS PRESTATIONS

1. UNE INFORMATION INDIVIDUALISÉE PORTANT SUR :

- le *cadre légal* de l'adoption;
- Les *procédures* cantonales;
- La *provenance et la réalité* des enfants adoptables;
- Les *organismes* bénéficiant de l'autorisation d'exercer l'activité *d'intermédiaire en vue d'adoption*;
- Les *difficultés* liées à l'adoption (affectivité - intégration - identité - double filiation - santé - handicap, etc.);
- Le *réseau* des parents adoptifs du canton;
- La *bibliographie* existante et la remise d'un *dossier* d'informations et de réflexions sur l'adoption.

2. L'ÉLABORATION D'UN RAPPORT D'ENQUÊTE SOCIALE, NÉCESSAIRE :

- À l'obtention d'une *autorisation* cantonale d'accueillir un enfant en vue d'adoption;
- À toute *démarche avec un intermédiaire* en vue d'adoption;
- À la *présentation* de la famille adoptante auprès des autorités et des orphelinats du pays d'origine de l'enfant, ainsi qu'au *jugement d'adoption dans son pays*;
- À l'obtention de l'autorisation *d'entrer en suisse* pour l'enfant accueilli;
- Au *dossier d'adoption suisse*.

3. UN SUIVI DU PLACEMENT DE L'ENFANT DURANT LES DEUX ANNÉES D'ACCUEIL NÉCESSAIRES AVANT LE PRONONCÉ DE L'ADOPTION SUISSE

Notre adresse :

Service de l'action sociale
Faubourg des Capucins 20
2800 Delémont

☎ 032 420 51 54
ou
☎ 032 420 51 40
fax : 032 420 51 41
E-mail : secr.sas@jura.ch

Dernière modification 14.03.2002